



Pratique Professionnelle

Les prestations sociales sont des dépenses effectuées pour couvrir les personnes protégées face aux divers risques sociaux. Pour que ces prestations soient versées (en espèces ou en nature) aux personnes protégées, les MJPM doivent souvent prendre beaucoup de temps pour expliquer aux personnes protégées, les démarches administratives à faire, faire face à la dématérialisation de ces démarches et préserver le maintien de droits.

Comment être sûr de ne pas oublier d'ouvrir ou de renouveler des droits pour les personnes protégées ?

Date et lieu de formation

Formation à distance à partir de l'outil VISIO FNMJI

Le **13 octobre 2023**

De 10h00 à 12h00

Nos tarifs

Adhérent FNMJI : 80 €

Salariés des adhérents : 96 €

Non adhérent FNMJI : 145 €

Les prérequis pour s'inscrire à la formation

Aucun

Pour toutes demandes d'informations formation@fnmji.fr



Module

Prestations sociales : points de vigilance dans l'intérêt de la personne protégée

La finalité de la formation

A l'issue de la formation, les professionnels disposeront d'une boîte à outils leur permettant de mieux appréhender les différentes démarches administratives pour ouvrir ou maintenir les droits des personnes protégées.

Au programme

- Rappel des 6 grandes catégories de prestations sociales
- Comment construire des relations de partenariat efficaces permettant un traitement accéléré des demandes
- Le « diagnostique » des droits des personnes protégées
- Le maintien des droits des personnes protégées :
 - Les échéances et l'importance du suivi des déclarations mensuelles ou trimestrielles
 - Le risque de rupture des droits
- Les démarches en ligne
- A qui faire appel pour compléter une demande ?
- Le dossier MDPH
- Des aides auxquelles on ne pense pas toujours



Notre expert

Sébastien GRAU, *assistant social, consultant*

Nos méthodes pédagogiques

Formation participative et interactive.

Elle est découpée en plusieurs séquences : apports théoriques et d'échanges à partir de l'outil visio FNMJI

Nos modalités d'évaluation

Par questionnaires numériques transmis à chaque participant.

Accessibilité handicap

La FNMJI demande à être informée sur les situations de handicap des participants afin d'adapter les modalités pédagogiques aux objectifs de la formation, de prendre en compte les moyens de compensation du handicap.

Contact du référent handicap :
presidence@fnmji.fr